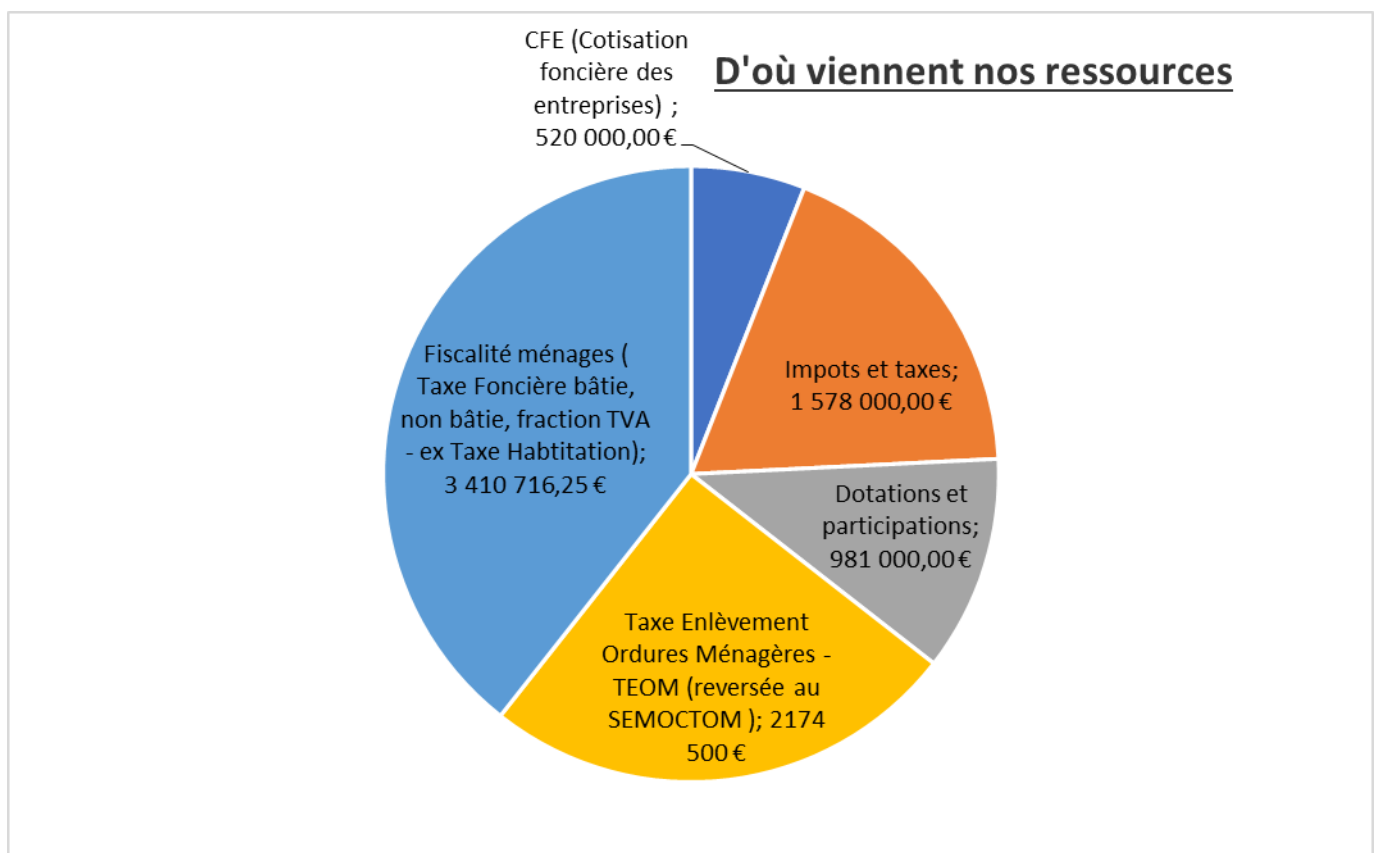


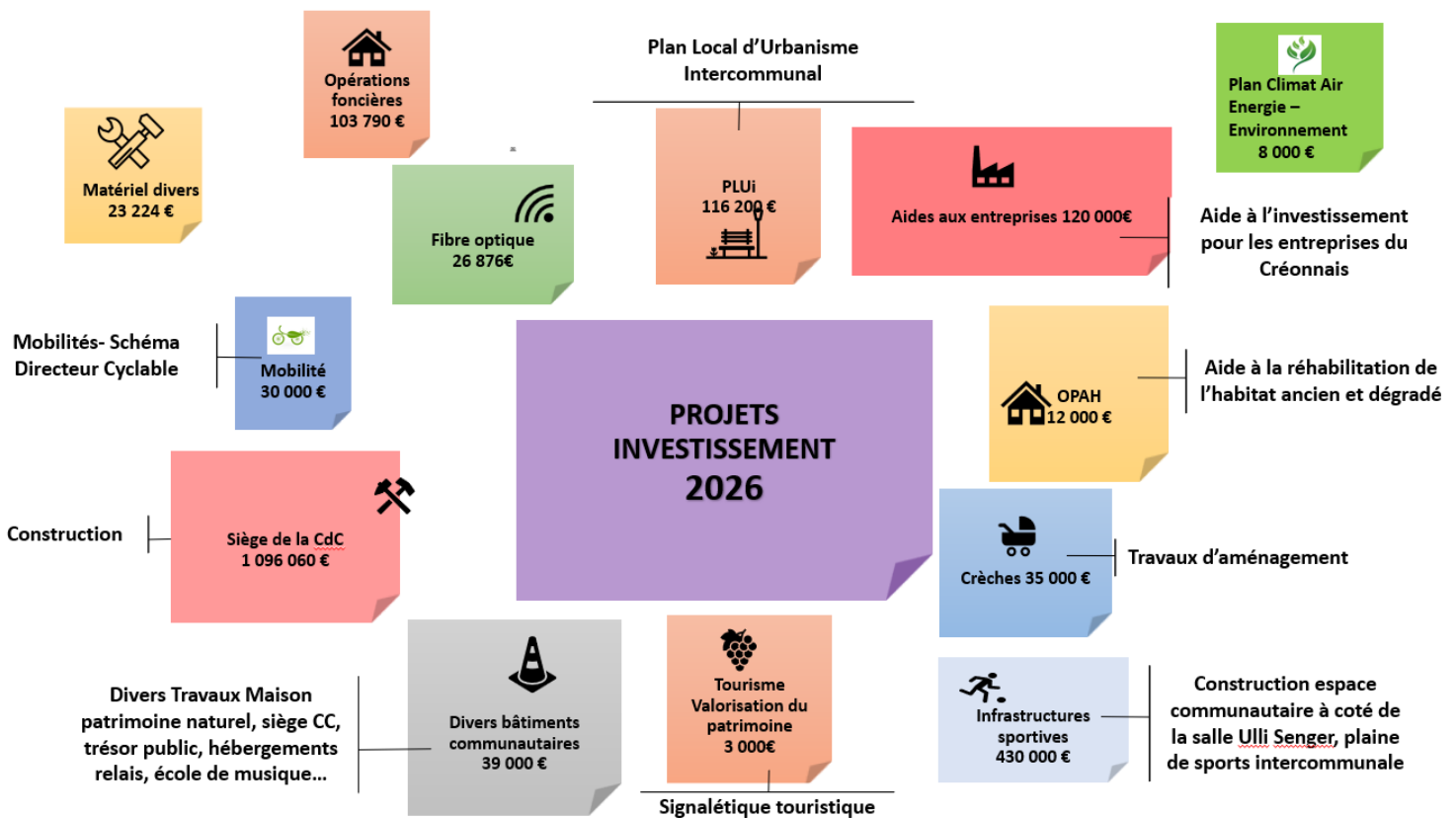
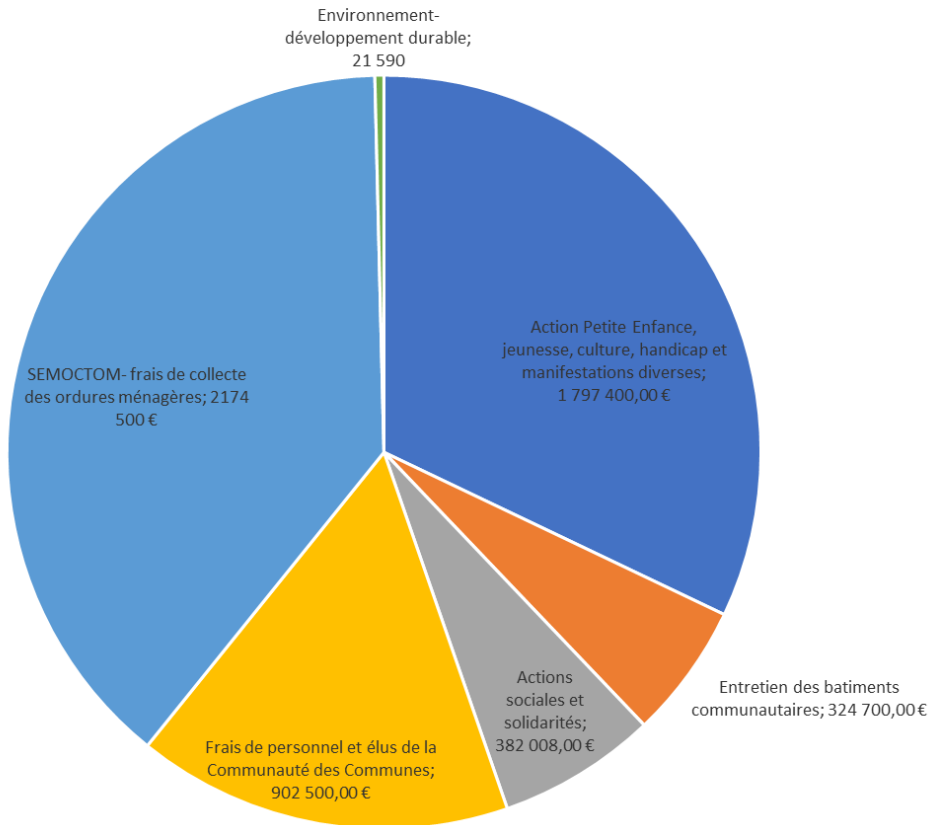


BUDGET 2026 – PRESENTATION SYNTHETIQUE



Où vont nos dépenses ?

Offrir un haut niveau de services



ELEMENTS DE CONTEXTE :

CONTEXTE INSTITUTIONNEL, LES COMPETENCES, EVOLUTION DE LA POPULATION

A) LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

La CCC a été constituée en 2001 comprenant 14 communes : Baron, Blésignac, Créon, Croignon, Cursan, Haux, La Sauve Majeure, Le Pout, Lignan de Bordeaux, Loupes, Madirac, Sadirac, Saint Genès de Lombaud et Saint Léon.

Au 1^{er} janvier 2015, la commune de Croignon quitte la CCC.

La loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et l'arrêté préfectoral en date du 24 novembre 2016 (notifié à la CCC le 28 novembre 2016) ont modifié le périmètre de la Communauté de Communes du Créonnais avec l'adjonction des communes de CAPIAN, CARDAN et VILLENAVE de RIONS et le retrait de la commune de LIGNAN DE BORDEAUX ; Le périmètre de la CCC évolue également au 1^{er} janvier 2018 : la commune de Cardan quitte la CCC et la Commune de Camiac et Saint Denis rejoint la CDC.

Le fonctionnement communautaire est organisé autour de deux organes exécutifs : le Bureau Communautaire et le Conseil Communautaire

***Le Bureau Communautaire** est constitué du Président, des sept Vice- Présidents de la Communauté de Communes, des Maires de chaque commune et de deux conseillers délégués communautaires (soit 19 membres au total). Le Bureau Communautaire se réunit une fois par mois pour déterminer les orientations stratégiques de la collectivité et pour préparer les propositions qui feront l'objet de délibérations au Conseil Communautaire.

***Le Conseil Communautaire** (40 membres) est l'organe décisionnel de la Communauté de Communes (il est l'équivalent du conseil municipal). Il se réunit une fois par mois pour délibérer sur les projets engageants de la collectivité.

Toutes les décisions communautaires sont prises collégialement par des représentants de chaque commune (les conseillers communautaires). Le nombre de conseillers par commune est fonction de la population de chacune de 1 à 9 en fonction d'un accord local qui permet aux petites communes d'être mieux représentées.

B) LES COMPETENCES cf arrêté préfectoral du 27 décembre 2019

C) EVOLUTION DE LA POPULATION

Au 1^{er} janvier 2017, la CCC compte 16 776 habitants.

Le périmètre de la CCC évolue également au 1^{er} janvier 2018 : la commune de Cardan quitte la CCC et la Commune de Camiac et Saint Denis rejoint le périmètre.

Au 1^{er} janvier 2024 : la CCC compte 18 566 habitants (soit une croissance de 0.58 % par rapport à 2023)

Au 1^{er} janvier 2025 : la CCC compte 18 616 habitants (soit une croissance de 0.25 % par rapport à 2024)

Au 1^{er} janvier 2026 : la CCC compte 18 775 habitants (soit une croissance de 0.85 % par rapport à 2025)

- PRIORITES DU BUDGET

Rappel des objectifs financiers pour le mandat

1/ les dépenses

- Contenir les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau de services à la population
- - pas de nouvel endettement donnant lieu à remboursement d'échéances de prêts avant 2025 (voir encours de la dette)
- Détermination des priorités d'investissement (actualisation du plan pluriannuel d'investissement)

2/ les recettes

- après l'augmentation en 2022 de deux points des taux de TFB et de CFE
- dégager un excédent de gestion courante le plus élevé possible
- Affecter une part de l'excédent de gestion et la totalité du produit fiscal supplémentaire à la reconstitution de l'épargne nette
- En 2026 plusieurs emprunts arrivent à terminaison cela entrainera la reprise de notre capacité à emprunter dès 2027 et utilisation d'une partie de l'épargne nette pour notre politique d'investissement. Aussi au vu de ce constat, un emprunt de 2 millions destiné à financer les travaux de construction du siège de la CCC a été souscrit avec un différé d'amortissement de façon à ne pas impacter les finances de la CCC et de retrouver des annuités d'emprunt similaires à celles de 2024 dès 2027.
- faire en sorte que l'épargne brute couvre toujours le remboursement de l'annuité en capital

En synthèse, les orientations budgétaires de l'exercice 2026 s'inscrivent dans un contexte de quasi stabilisation des ressources financières de l'EPCI à mettre en regard d'une progression maîtrisée des charges de gestion et d'une politique d'investissement dynamique.

Les résultats satisfaisants de 2025 sont le fait d'une gestion très rigoureuse des dépenses liées au fonctionnement de la CdC.

Il en résulte une capacité d'autofinancement brute moindre par rapport à 2025, du fait de l'emprunt souscrit, pour l'exercice et d'une CAF nette positive.

L'exercice 2026 se déroulera dans un cadre fiscal délicat pour les ménages entre l'augmentation des bases de 0.8%, de la GEMAPI et la taxe spéciale d'équipement pour financer la LGV. Ces éléments qui, pour l'essentiel, relèvent de décisions gouvernementales, **ont incité les élus à ne pas augmenter les taux, seul le taux de CFE baisse de un point pour passer de 28.78% à 27.78%**. On notera l'absence d'augmentation du versement au SEMOCTOM ce qui se traduira par une légère baisse des taux communaux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ce résultat est la contrepartie des efforts supplémentaires demandés aux usagers par l'apport des déchets organiques aux points d'apport volontaire.

Le lien pour accéder à la Loi de finances 2026 figurait en annexe au ROB

L'activité économique touristique si elle reste au même niveau que 2025 devrait se traduire par une légère augmentation du fait de la révision des bases d'assujettissement de la contribution foncière es entreprises, et probablement une légère augmentation de la taxe de séjour. Il convient de rappeler que la Loi de Finances 2023 prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2024 une taxe additionnelle de 34% à la taxe de séjour viendra abonder le financement de la LGV.

Dans ce contexte économique, la volonté des élus est de soutenir l'activité économique du territoire en accordant des aides aux entreprises en complément des aides régionales.

**- RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT :
EVOLUTION, STRUCTURE**

Section de fonctionnement- Recettes

CHAPITRE	BP 2025	CFU 2025	Budget 2026
Excédent de fonctionnement après affectation du résultat	1 623 405,25 €	1 623 405,25	1 618 089,25
Atténuation de charges	30 000,00 €	49 441,42	30 000,00
Produits de services	153 000,00 €	153 321,22	153 300,00
Impôts & Taxes	1 580 787,00 €	1 685 232,00	1 578 000,00
Autres Impôts & Taxes	4 390 434,00 €	4 467 678,89	4 527 216,75
Dotations & Participations	1 048 000,00 €	1 161 651,89	981 000,00
Autres produits Gestion Communale	9 500,00 €	13 489,19	10 500,00
Autres produits	2 500,00 €	0,00	4 400,00
TOTAL	8 837 626,25 €	9 154 219,86	8 902 506,00
<i>Total sans excédent de fonctionnement</i>	<i>7 214 221,00 €</i>	<i>7 530 814,61 €</i>	<i>7 284 416,75 €</i>

Section de fonctionnement- Dépenses

CHAPITRE	BUDGET 2025	CFU 2025	Proposition 2026
Charges caractère général	2 026 770,56	982 907,50	1 600 733,00
Charges de Personnel	731 450,00	723 098,00	800 000,00
Autres charges de gestion courante	4 256 280,69	4 232 782,83	4 344 900,00
Atténuation des produits	1 214 096,00	1 211 308,11	1 176 225,00
Virement à l'investissement	250 000,00		550 000,00
Frais financiers	61986	61809,99	88 448,00
Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
Amortissements+ provisions	296 043,00	295 973,64	341 200,00
TOTAL	8 837 626,25	7 507 880,07	8 902 506,00
<i>Total sans excédent antérieur</i>	<i>7 214 221,00</i>	<i>5 884 474,82</i>	<i>7 284 416,75</i>
<i>Rappel excédent antérieur</i>	<i>1 623 405,25</i>	<i>1 623 405,25</i>	<i>1 618 089,25</i>

SYNTHESE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2026 BUDGET**2026- Recettes d'investissement- subventions**

SUBVENTIONS=====→ PROGRAMMES	ETAT	CAF	AUTRES: LEADER/FA FA/CDNS...	RAR Recettes	2026
					TOTAL Subventions
MA MADIRAC 3 PTIT TOURS					0,00
MA LA TOUPIE BARON					0,00
MA MAISON DE LISE LORIENT					0,00
MA CREON- PIROUETTE				0,00	0,00
PLAINE FOOT INTERCO			15 000,00	0,00	15 000,00
SALLE MULTISPORTS			15 000,00	0,00	15 000,00
ESPACE CITOYEN		12 090,00			12 090,00
ESPACE COMMUNAUTAIRE	70 000,00		30 000,00		100 000,00
SIEGE CCC	0,00			392 000,00	392 000,00
SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE			15 000,00	0,00	15 000,00
TOTAL programmes	70 000,00	12 090,00	75 000,00	392 000,00	549 090,00

BUDGET 2026– Recettes d'investissement- gestion

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026			
	RAR RECETTES	RECETTES 2026	TOTAL
Excédents d'investissement capitalisés		783 129,76	783 129,76
virement section de fonctionnement		550 000,00	550 000,00
Amortissements		338 700,00	338 700,00
FC TVA		72 000,00	72 000,00
Affectation du résultat		28 250,24	28 250,24
CAF GIRONDE		12 090,00	12 090,00
Fonds EU-LEADER FEDER		45 000,00	45 000,00
ETAT (DETR-DSIL-FV)	392 000,00	70 000,00	462 000,00
Autres (ADEME, FAFA ...)		30 000,00	30 000,00
TOTAL	392 000,00	1 929 170,00	2 321 170,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026 : 2 321 170 €

BUDGET 2026 : DEPENSES – programmes**DEPENSES INVESTISSEMENT 2026**

PROGRAMMES 2026	RAR	TOTAL NOUVELLES DEPENSES	TOTAL BUDGET 2026
Crèches intercommunales	4 000,00	31 000,00	35 000,00
Matériel et équipements divers	6 000,00	17 224,00	23 224,00
Travaux bâtiments CCC+ Siège CCC	1 024 060,00	72 000,00	1 096 060,00
Maison du patrimoine		5 000,00	5 000,00
Trésor Public		3 000,00	3 000,00
Chalets "Emmaus"	20 000,00	1 000,00	21 000,00
Salle multisports US- Espace comm sports-jeunes	14 000,00	386 000,00	400 000,00
PCAET- COT -cadastre solaire-thermo aérienne	6 000,00	2 000,00	8 000,00
Tourisme, valorisation patrimoine, signalétique		3 000,00	3 000,00
Espace citoyen		5 000,00	5 000,00
Schéma directeur cyclable		30 000,00	30 000,00
OPAH	2 000,00	10 000,00	12 000,00
Plaine de sports intercommunale	3 000,00	27 000,00	30 000,00
Centre socioculturel interco CAP- France Services	0,00	5 000,00	5 000,00
Ecole de musique interco	5 000,00	0,00	5 000,00
PLUI	7 200,00	109 000,00	116 200,00
Opérations foncières et immobilières		103 790,00	103 790,00
TOTAL PROGRAMMES	1 091 260,00	810 014,00	1 901 274,00

Budget 2026: dépenses d'investissement non affectées**DEPENSES D'INVESTISSEMENT NON AFFECTEES**

	RAR	Nouvelles dépenses 2026	BUDGET 2026
Remboursement dette capital		218 500,00	218 500,00
Subvention d'équipement	84 000,00	36 000,00	120 000,00
Participation SDIS	1 400,00	1 400,00	2 800,00
Fonds de concours - plan Haut Méga		26 876,00	26 876,00
Fonds de concours - PETR	26 720,00	25 000,00	51 720,00
	112 120,00	307 776,00	419 896,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026 : 2 321 170€**- MONTANT DU BUDGET CONSOLIDE 2026**

Section de fonctionnement : 8 902 506 €

Section d'investissement : 2 321 170 €

- CREDITS D'INVESTISSEMENT PLURIANNUELS

	2024	2025	2026	2027	2028	observations
OPERATIONS FINANCIERES	471 044	483 435	393 020	500 000	500 000	
SOUS TOTAL	471 044	483 435	393 020	500 000	500 000	
Acquisition Foncier/ Immobilier		0	0	0		
SOUS TOTAL	0	0	0	0		
constructions/Aménagements / équipements						
CAP - France Services aménagt	13 813	22 000	5 000	5 000	5 000	
Multi accueils	47 000	49 600	35 000	30 000	30 000	
TP et maison patrimoine	10 000	5 000	8 000	5 000	5 000	
SALLE US Espace communautaire sports jeunes	57 000	5 000	400 000	5 000	3 000	
MATERIEL ET EQUIPEMENT DIVERS	12 000	22 000	23 224	15 000	10 000	
Chalets Emmaüs	5 000	21 000	21 000	5 000	5 000	
Ecole de Musique Interco (programmiste)			5 000			
espace citoyen	15 000	75 000	5 000	5 000	5 000	
Plaine de foot	57 500	75 000	30 000	20 000	15 000	2026_ video sur
SIEGE CDC	600 000	900 000	1 096 060	5 000	0	
SOUS TOTAL	817 313	1 174 600	1 628 284	95 000	78 000	
NUMERIQUE						
GIRONDE NUMERIQUE	26 876	26 876	26 876	26 876	26 876	
SOUS TOTAL	26 876	26 876	26 876	26 876	26 876	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
PLUI	140 000	140 000	116 200	0	0	
Etude mobilité (PVD)	0		30 000	30 000	0	
TOURISME -signal	3 000	1 000	3 000	1 000	3 000	
PCAET+Cadastre sol+thermographie aéro cot ademe	12 120	16 120	8 000	16 000	16 000	
OPAH	14 500	15 000	12 000	15 000	15 000	
SOUS TOTAL	169 620	172 120	169 200	31 000	34 000	
opérations foncières et immobilières		555 027	103 790			
TOTAL	1 484 853	2 412 058	2 321 170	652 876	638 876	

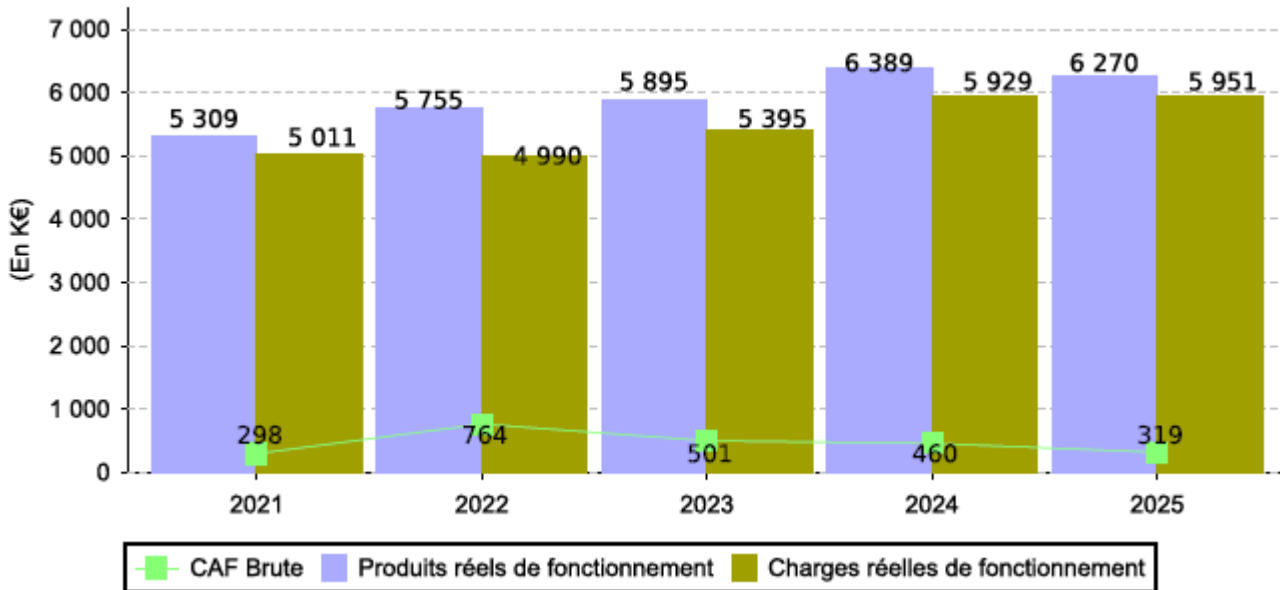
- NIVEAU DE L'ÉPARGNE BRUTE (OU CAF) ET NIVEAU DE L'ÉPARGNE NETTE**Définitions :**

La capacité d'autofinancement (CAF) est l'excédent de ressources dégagé par la CDC au niveau de sa section de fonctionnement qui pourra être utilisé notamment pour rembourser des emprunts et/ou pour financer de nouveaux investissements.

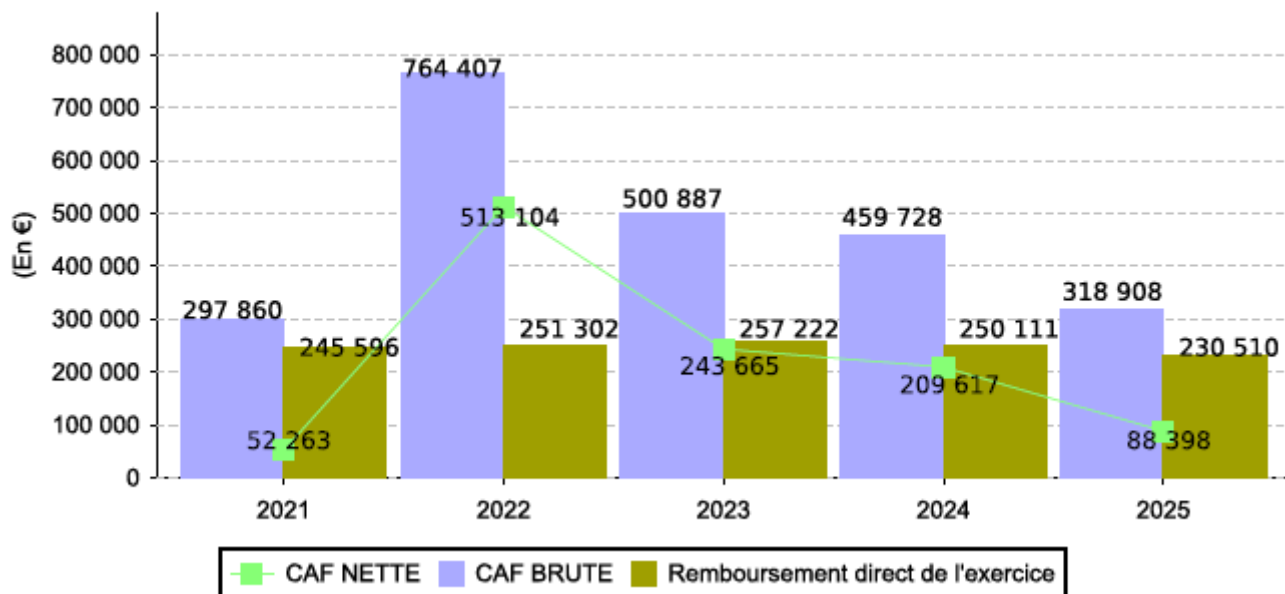
Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement

Épargne nette : elle correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements. Elle traduit la capacité de la collectivité à affecter des ressources disponibles pour investir, une fois déduites les autres dépenses.

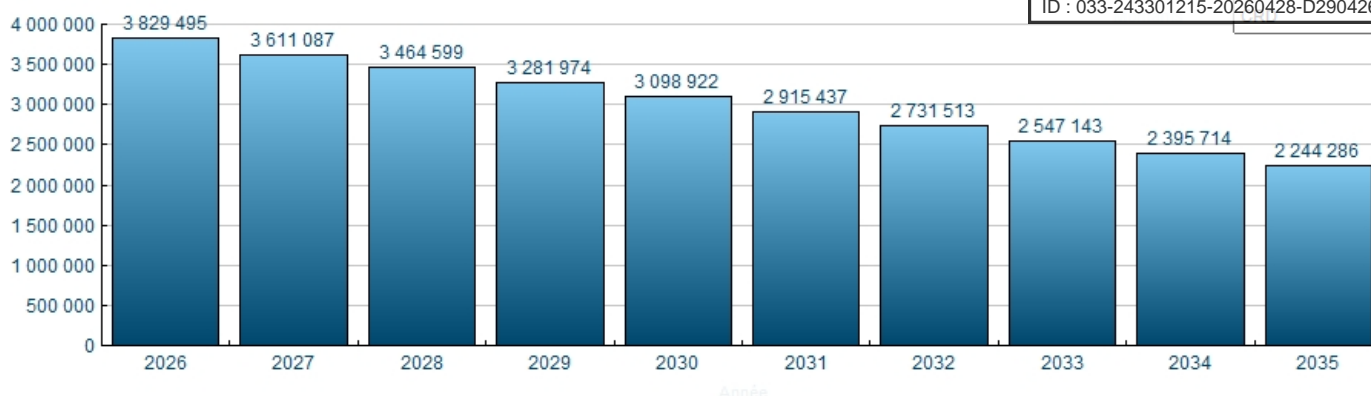
EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



EVOLUTION DE LA CAF NETTE



NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE



Evolution des annuités

Annuité	SITUATION PLURIANNUELLE DES EMPRUNTS										
	Capital initial	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Construct Maison Enfant Lorient	210 000,00	14 262,13	14 262,13								
Maison du Patrimoine naturel-sadirac	40 000,00	2 740,21	2 740,21								
Bâtiments- Equipement -Travaux	600 000,00	42 937,68	42 937,68	42 937,68							
Salle multisports	1 000 000,00	69 187,12	69 187,12	69 187,12							
Acquisition Terrain Pelou Créon	355 000,00	25 374,76									
Construction de l'Espace Citoyen	450 000,00	33 392,32	33 392,32	33 392,32	33 392,32	33 392,32	33 392,32	33 392,32	33 392,32	33 392,32	
Acquisition foncier Lycée (25 ans)	2 000 000,00	103 961,00	102 785,00	101 609,00	100 433,00	99 257,00	98 081,00	96 905,00	95 729,00	94 553,00	93 377,00
Emprunt pour construction siège CCC	2 000 000,00	0,00		55 421,44	73 278,58	125 612,90	123 633,56	121 654,22	119 674,89	117 695,55	115 716,22
Total	6 655 000,00	291 855,22	265 304,46	302 547,56	207 103,90	258 262,22	255 106,88	251 951,54	248 796,21	245 640,87	209 093,22

Montant de l'encours de la dette par habitant (CRD/hab.)

2019	206.77 €
2020	189.54 €
2021	172.12
2022	155.37
2023	135,84
2024	124,43
2025	110,96
2026	203,97

Taux d'endettement : Encours de la dette /recettes réelles de fonctionnement . Ce ratio traduit le poids de l'encours de la dette dans les recettes de fonctionnement

2018	25,47%
2019	56.38 %
2020	53.26 %
2021	43.78%
2022	40.77%
2023	35,33%
2024	32,31%
2025	32.85 %

- CAPACITE DE DESENETTEMENT

L'encours de la dette au 01/01/2026 s'élève à **3 829 495 €**. L'annuité 2026 atteint **302 548 €**, niveau maximal lié à la souscription du nouvel emprunt. Dès 2027, l'extinction de deux emprunts (salle multisports et bâtiments) allègera la charge de **58 201 €** par rapport à 2025.

Années en cours /épargne brute : 11.64 ans (seuil critique =15 ans). En 2027 retour à la normale .Au-delà de 15 ans la situation devient critique). Ce ratio exprime le nombre d'années que la collectivité consacrerait à rembourser sa dette, en y affectant la totalité de son épargne brute.

- NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Evolution des taux d'imposition

	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025	Hypothèse taux 2026
TH/THRS	4.99%	4.99%	4.99%	4.99%	4.99%	4.99%	4.99%
TFB	5.30%	5.35%	7.35%	7.35%	7.35%	7.35%	7.35%
TFNB	14.39%	14.53%	16.53%	16.53%	16.53%	16.53%	16.53%
CFE	28.78%	28.78%	28.78%	28.78%	28,78%	28,78%	27,78%

- PRINCIPAUX RATIOS

Ratios: Epargne Brute / Recettes de fonctionnement = 5.09 % (satisfaisant de 8% à 12%) [318 908€/6 270 065€]

- EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL

Au 1^{er} janvier 2026 : la CCC compte 7.51 (ETP) agents titulaires (ou stagiaire) et 4.82 (ETP) non titulaires

ÉTAT DU PERSONNEL AU 01/01/2026							
00571 - C.D.C du Créonnals (M57)							
GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIES	EMPLOIS BUDGÉTAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (a)		6	2	8	4,71	2,82	7,53
Attaché	A	2	0	2	1	1,91	2,91
		1	0	1	1	0	1
		1	0	1	1	1	1
		0	1	1	0	0,91	0,91
Attaché hors classe	A	1	0	1	1	0	1
		1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif territorial	C	1	2	4	2,71	0	2,71
		1	0	1	1	0	1
		0	1	1	0,8	0	0,8
		0	1	1	0,91	0	0,91
FILIERE SPORTIVE (b)		1	0	1	1	0	1
Educateur territorial A.P.S.	B	1	0	1	1	0	1
		1	0	1	1	0	1
FILIERE ANIMATION (c)		1	0	1	0	1	1
Animateur Territorial	B	1	0	1	0	1	1
		1	0	1	0	1	1
FILIERE SOCIALE (d)		2	1	3	1,8	1	2,8
Assistants socio-éducatifs	A	2	1	3	1,8	1	3
		0	1	1	0,8	0	0,8
		1	0	1	1	0	1
		1	0	1	0	1	1
TOTAL GENERAL (a+b+c+d)		10	3	13	7,51	4,82	12,33

Evolution des effectifs par catégorie au 1er janvier de chaque année

ANNEE	2023 au 5 janvier 2023		2024 au 5 janvier 2024		2025 au 5 janvier 2025		2026 au 1 janvier 2026	
	Titulaire ou stagiaire	non titulaire	Titulaire ou stagiaire	non titulaire	Titulaire ou stagiaire	non titulaire	Titulaire ou stagiaire	non titulaire
Catégorie A	2	5	4	2	5	2	4	3
Catégorie B	2	1	1	1	1	1	1	1
Catégorie C	3	1	3	1	2	1	3	0

EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL	
CHARGES DE PERSONNEL	
2 020	402 012,32
2 021	494 892,00
2 022	472 937,57
2 023	550 590,31
2 024	658 249,97
2 025	723 098,30
Prévisionnel 2026	800 000,00

L'enveloppe des dépenses de personnel est estimée à 800 000 € pour 2026 et composée comme suit : les salaires, les cotisations sociales et de retraite, l'assurance du personnel, les frais de médecine du travail et le remboursement par les communes pour le personnel communal mis à disposition de la CCC (services techniques, chargée de communication, chargé du développement économique). D'autre part, mise en place depuis le 1^{er} janvier 2024, du prélèvement du versement mobilité (0.5% de la masse salariale)

En 2026, il est prévu une hausse de 3 points du taux de cotisation CNRCAL soit 37.65%.

- **Mises à disposition de personnel**

En 2025 : la mairie de Capien, la mairie de Saint Léon et la CdC des Portes de l'entre deux mers ont mis à disposition des agents : 1 agent à temps non complet chargé de la communication, un agent technique à TNC chargé des travaux de maintenance des bâtiments communautaires et 1 agent à mi-temps chargé du développement économique et du tourisme. La somme de 61 437.05€ a été versée en 2025 aux collectivités précitées.

- **Les avancements de grade**

Les avancements de grade découlent de l'application de mesures réglementaires). Il est prévu 2 avancements de grade en 2026.

- **Les avancements d'échelon**

Les avancements d'échelon découlent de l'application de mesures réglementaires (PPCR et durée unique d'avancement d'échelon). Il est prévu 3 avancements d'échelon en 2026.

- **Promotion interne**

Un dossier de promotion interne a été déposé pour 2026.

- **Durée effective du travail**

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Le temps de travail pour les agents à temps complet est de 37 heures hebdomadaire, 25 jours de congés annuels et 12 jours de RTT soit 1 607 heures annuelles. Les avantages en nature sont les suivants :

Téléphone portable et ordinateur portable pour tous les agents Mise à disposition d'un véhicule de service afin de diminuer le poste des remboursements des frais de déplacement.

Un guide du temps de travail, rédigé chaque année, intègre l'actualité réglementaire.

2.2 Structure de l'effectif

En 2026 la gestion des ressources humaines sera adaptée en fonction des compétences de la CCC et de l'évolution des besoins.

Le contrôle de l'augmentation de la masse salariale dépend de la progression mécanique des salaires liée au glissement vieillesse technicité (GVT), et de l'appréciation individuelle des performances des agents.